



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMISSION PARITAIRE LOCALE DES MÉDECINS DE LA DORDOGNE

26 FÉVRIER 2026

Commission paritaire locale des médecins

ACTUALITÉS

CONGÉS NAISSANCE : AU 1^{ER} JUILLET 2026

Contexte : Renforcer le bon développement de l'enfant dans les 1 000 premiers jours.

Principe d'égalité hommes femmes

Concerne les enfants nés depuis le 01 janvier 2026, né ou adoption.

Congé indemnisé de 2 x 1 mois, consécutif ou non, à prendre dans les 9 mois après la naissance, et par chacun des parents.

S'ajoute au congé maternité et paternité

Indemnisé par l'Assurance Maladie à 70% du salaire net le 1^{er} mois puis 60% (avec plafond SS 4 005 €).

Non prescrit par le médecin : démarches de l'assuré vers l'employeur, qui transmet au régime d'Assurance Maladie du salarié

Mesures conventionnelles au 1^{er} janvier 2026

Palier tarifaire volet médecins généralistes

MÉDECINS GÉNÉRALISTES : NOUVEAUX TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026

Actes	montant		Exemple
GL1 : consultation longue du patient +80 ans de sortie d'hospitalisation dans les 45 jours	60 €	Nouveau	GL1 = 60 € 1 fois/an
GL2 : consultation longue du patient +80 ans de déprescription du patient hyperpolymédiqué (10 lignes de traitement)	60 €	Nouveau	GL2 = 60 € 1 fois/an
GL3 : consultation longue du patient +80 ans d'orientation vers un parcours médico-social	60 €	Nouveau	GL3 = 60 € 1 fois/an
Consultation obligatoire de l' enfant avec certificat (COE)	60 €	+ 6 €	COE = 60 €
SAS : création majoration visite rapide MVR si visite à domicile en 24h suite à appel du SAS	10 €	Nouveau	VG+SNP/MRT+MVR+IK = 30+15+10= 55 € VG+SNP/MRT+SHE+MVR+IK = 30+15+5+10= 60 €
Visite en horaires PDSA : revalorisation de la majoration de déplacement (<i>régulée : vrn, vrm, vrd, vrs; non régulée et urgence : mdn, mdi, mdd</i>)	+ 6,5 €		VG+VRN+IK= 30+52,50=82,50 € VG+VRD+IK= 30+36,50=66,50 € (nuit = 20h-00 + 6h-8h) (dimanche = samedi 12h)
Urgence relative : élargissement à 4 jours de la majo d'orientation rapide du patient du MT vers le spé cotée MUT		4 jours	G+MUT=30+5=35 €

GÉNÉRALISTES : EXTENSION DU CUMUL D'ACTES CCAM AVEC LA CONSULTATION DE RÉFÉRENCE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Liste fermée d'actes et de professionnels

Cumul d'actes techniques avec la consultation de référence selon les règles de la CCAM : 1^{er} à 100%, 2^{ème} à 50 %

Dispositif intra-utérin

- Pose JKLD001
- Changement JKKD001
- Ablation par un matériel intra-utérin de préhension par voie vaginale JKGD001

Spirométrie standard dans le cadre du dépistage de la BPCO pour des patients à risque

Le patient doit avoir plus de 40 ans, consommer plus de 20 paquets de cigarettes par an et avoir été détecté à risque dans le questionnaire dépistage BPCO de la HAS. Le médecin doit avoir suivi une formation spécifique à la spirométrie. Un seul cumul avec une consultation est facturable par an par patient.

GLQP012

Évacuation de collection articulaire, par voie transcutanée sans guidage

- Membre inférieur NZJB001
- Membre supérieur MZJB001

Ponction ou cytoponction d'une articulation, par voie transcutanée sans guidage

- Membre inférieur NZHB002
- Membre supérieur MZHB002

Injection thérapeutique d'agent pharmacologique dans une articulation ou une bourse séreuse, par voie transcutanée sans guidage

- Membre inférieur NZLB001
- Membre supérieur MZLB001

Infiltration thérapeutique d'articulation vertébrale postérieure par voie transcutanée sans guidage

LHLB001

Exemples: G + GLQP012 Spirométrie = 30 + 41,87 = 71,87 €

G + JKLD001 pose DIU = 30 + 38,40 = 68,40 €

G + JKGD001 ablation DIU par préhension par voie vaginale = 30 + 62,70 = 92,70 €

Palier tarifaire volet médecins spécialistes

MÉDECINS SPÉCIALISTES : REVALORISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2026

- Revalorisation des consultations de second recours et d'expertise
- Revalorisation des actes de prévention
- + 1 à 6 euros selon les actes

PÉDIATRE

Consultation du pédiatre	De 0 à 2 ans	CEH = 40€
	De 2 à 6 ans	CEK = 35 €
	De 6 à 16 ans	CEG = 31,5 €

MCS non cumulable avec ces 3 codes

PSYCHIATRE

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant pour un patient de moins de 25 ans	CNP (52 €) + MCS (5 €) + MP (18 €) = 75 €
Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant pour un patient de 25 ans et plus	CNP (52 €) + MCS (5 €) = 57 €

SPÉCIALISTES : REVALORISATIONS DES CONSULTATIONS DE RÉFÉRENCE AU 1^{ER} JANVIER 2026

NEUROLOGUE

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant

CNP (52 €) + MCS (5 €) = 57 €

CARDIOLOGUE

Consultation spécifique du cardiologue

CSC (47,73 €) + MCC (4,77 €) = 52,5 €

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant

CS (26,5 €) + MCS (5 €) = 31,5 €

AUTRES SPÉCIALITÉS (HORMIS PÉDIATRE, GÉRIATRE, GYNÉCOLOGUE MÉDICALE, MPR, PSYCHIATRE, NEUROLOGUE)

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant

CS (26,5 €) + MCS (5 €) = 31,5 €

GYNÉCOLOGIE MÉDICALE

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant

CS (35 €) + MCS (5 €) = 40 €

Codes spécialités 70 ou 79

GÉRIATRIE

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant

CS (37 €) + MCS (5 €) = 42 €

MÉDECIN SPÉCIALISTE EN MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION

Consultation du médecin correspondant avec retour médecin traitant

CS (35 €) + MCS (5 €) = 40 €

REVALORISATIONS ACTES TECHNIQUES AU 1^{ER} JANVIER 2026

Actes	Valeur	Evolution
Tarif d'actes CCAM : augmentation de la valeur du « point travail »* * Utilisé dans la formule de calcul des actes CCAM * Liste des actes impactées : annexe 24 de la convention médicale		+ 0,47 €
Revalorisation du modificateur K applicable aux actes de chirurgie et d'accouchement pour les médecins secteur 2 OPTAM-CO	30 %	+ 5 points
Revalorisation du modificateur T pour les médecins éligibles à l'OPTAM-ACO qui choisiraient d'adhérer à l'OPTAM	21,5%	+ 5 points

A ce jour, le Haut Conseil des nomenclatures et la Commission de hiérarchisation des actes techniques poursuivent leurs travaux de réécriture de la CCAM.

SPÉCIALISTES : EXTENSION DU CUMUL D'ACTES CCAM AVEC LA CONSULTATION DE RÉFÉRENCE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Liste fermée d'actes et de professionnels

Cumul d'actes techniques avec la consultation de référence selon les règles de la CCAM : 1^{er} à 100%, 2^{ème} à 50 %

Consultation à tarif opposable
Dépassement possible sur l'acte CCAM

S2 non optam et dépassement CCAM : cote la C à 23€

Gynécologue

- Dispositif intra-utérin par un matériel intra-utérin de préhension, par voie vaginale
 - Pose – JKLD001
 - Changement – JKKD001
 - Ablation – JKGD001
- Colposcopie – JLQE002
- Actes d'échographie pour le médecin spécialisé en gynécologie obstétrique, titulaire d'un Diplôme universitaire d'échographie obstétricale assurant le suivi médical de grossesse, réalise une échographie biométrique et morphologique de la grossesse et une consultation de suivi de la grossesse réalisée conformément aux recommandations de la HAS – JQQM010, JQQM015, JQQM016, JQQM017, JQQM018, JQQM019
- Actes d'échographies obstétricales réalisées en dehors d'une hospitalisation pour médecins spécialisés en gynécologie obstétrique – JQQM001, JQQM002, JQQM003, JQQM007, JQQM008

Endocrinologue

- Échographie transcutanée de la glande thyroïde – KCQM001

Exemple :

Gynécologue

CS+JKLD001 pose DUI = 35+38,4= 73,40 €

CS+JKKD001 changement DUI = 35+38,4= 73,40€

CS+JKGD001 ablation DIU par préhension par voie vaginale = 35+62,70= 97,70 €

SPÉCIALISTES : EXTENSION DU CUMUL D'ACTES CCAM AVEC LA CONSULTATION DE RÉFÉRENCE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Liste fermée d'actes et de professionnels

Cumul d'actes techniques avec la consultation de référence selon les règles de la CCAM : 1^{er} à 100%, 2^{ème} à 50 %

Consultation à tarif opposable
Dépassement possible sur l'acte CCAM

S2 non optam et dépassement CCAM : cote la C à 23€

Pneumologue

- **Spirométrie standard dans le cadre du dépistage de la BPCO pour des patients à risque.** Le patient doit avoir plus de 40 ans, consommer plus de 20 paquets de cigarettes par an et avoir été détecté à risque dans le questionnaire dépistage BPCO de la HAS. Le médecin doit avoir suivi une formation spécifique à la spirométrie. Un seul cumul avec une consultation est facturable par an par patient – **GLQP012**
- **Échographie transthoracique du médiastin, du poumon et/ou de la cavité pleurale.** Uniquement dans le cas d'une recherche d'un épanchement pleural ou d'un pneumothorax – **GFQM001**

Rhumatologue et MPR

- **Évacuation de collection articulaire, par voie transcutanée sans guidage**
 - membre inférieur – **NZJB001**
 - membre supérieur – **MZJB001**
- **Ponction ou cytoponction d'une articulation, par voie transcutanée sans guidage**
 - membre inférieur – **NZHB002**
 - membre supérieur – **MZHB002**
- **Injection thérapeutique d'agent pharmacologique dans une articulation ou une bourse séreuse, par voie transcutanée sans guidage**
 - membre inférieur – **NZLB001**
 - membre supérieur – **MZLB001**
- **Infiltration thérapeutique d'articulation vertébrale postérieure, par voie transcutanée sans guidage** – **LHLB001**

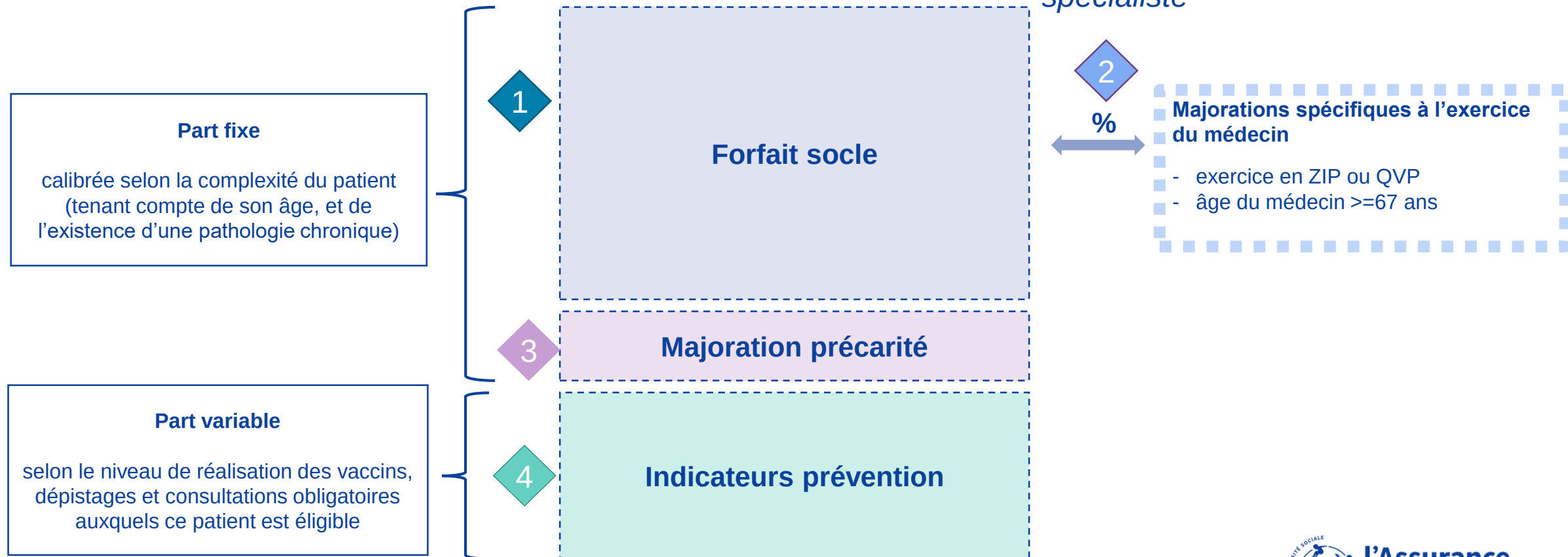
Aides démographiques et FMT

Médecins généralistes et spécialistes

PRINCIPES DU NOUVEAU FORFAIT MÉDECIN TRAITANT DU 1^{ER} JANVIER 2026

Forfait médecin traitant

Essentiellement médecins généralistes mais possible pour le spécialiste



MÉDECINS GÉNÉRALISTES

FORFAIT SOCLE DU FMT ET INCITATIONS DÉMOGRAPHIQUES ZONAGE

Je suis médecin généraliste libéral	En ZIP	En ZAC	En Quartier Prioritaire de la Ville - QPV	Hors zone sous dense
Primo-installé en libéral	Aide à installation de 10.000 € Majoration FMT (50% an 1, 20% an 2, puis 10%)	Aide à installation de 5.000 € -	- -	- -
Installé	Majoration FMT (10%)	-	Majoration FMT (10%)	-
De 67 et plus	Majoration FMT (10%)	Majoration FMT (10%)	Majoration FMT (10%)	Majoration FMT (10%)
Je crée un cabinet secondaire	Aide à la création de 3.000 €	-	-	-
Je réalise des consultations avancées	Forfait de 200 €/1/2 journée (6 maximum/mois)	-	-	-

MÉDECINS SPÉCIALISTES

FORFAIT SOCLE DU FMT ET INCITATIONS DÉMOGRAPHIQUES ZONAGE

Je suis médecin spécialiste libéral	Secteur d'exercice	En ZIP	En ZAC	En Quartier Prioritaire de la Ville - QPV	Hors zone sous dense
Primo-installé en libéral	S1 S2 optam	Aide à installation de 10.000 € Majoration FMT (50% an 1, 20% an 2, puis 10%)	Aide à installation de 5.000 €	-	-
Installé	S1 S2 optam	Majoration FMT (10%)	-	Majoration FMT (10%)	
De 67 et plus	S1 S2 optam	Majoration FMT (10%)	Majoration FMT (10%)	Majoration FMT (10%)	Majoration FMT (10%)
Je crée un cabinet secondaire	S1 S2 optam listé*	Aide à la création de 3.000 €	* toutes les spécialités médicales à l'exception des radiologues, radiothérapeutes, stomatologues, anesthésistes, médecins anatomo-cytopathologistes, médecins nucléaires; + les chirurgiens si leurs honoraires cliniques > 80 % de leurs honoraires totaux sans dépassement		
Je réalise des consultations avancées	S1 S2 optam S2 non optam et tarifs opposables	Forfait de 200 €/1/2 journée (6 maximum/mois)	-	-	-

NOUVEAU ZONAGE MÉDECIN AU 03 FÉVRIER 2026



DISPOSITIF TERRE D'ACCUEIL JEUNES MÉDECINS

Aide à l'installation : de la création du projet à l'installation (projet, lieu, logement, emploi conjoint, école des enfants,)

- 1 emploi du Conseil Départemental à disposition

Site soigner en Périgord



05 53 35 62 34

Vivre et travailler

S'installer

Etudier

Exercer au quotidien

Annonces

Volet prévention du FMT

Médecins généralistes

VOLET PRÉVENTION DU FMT AU 1^{ER} JANVIER 2026

Majorations de prévention

Thème	Indicateurs
 VACCINATION	● Grippe : chaque année, patient à risque ● Covid : chaque année, patient à risque ● Pneumocoque (20-valent) : patient adulte à risque, 1 dose unique ● ROR : au moins 2 doses entre la naissance et 24 mois inclus ● Méningocoque C : au moins 1 dose entre la naissance et 12 mois inclus ● HPV : au moins 2 doses reçues entre 10 et 14 ans inclus
 DÉPISTAGE	● Cancer colorectal : test de dépistage tous les 2 ans ● Cancer du sein : femmes de 50 à 74 ans inclus, mammographie de dépistage tous les 2 ans ● Cancer du col de l'utérus : femmes de 25 à 65 ans, rythme et examen de dépistage selon l'âge ● Diabète par glycémie à jeun : pour les patients à risque, dépistage tous les 3 ans ● MRC par Albuminurie + Créatininurie + Créatininémie : pour les patients à risque, dépistage tous les ans
 SUIVI	● Suivi du diabète par dosage HbA1c : tous les 6 mois ● Examen obligatoire de l'enfant du 9^e mois : entre 8 et 10 mois inclus ● Examen obligatoire de l'enfant du 24^e ou 25^e mois : entre 22 et 26 mois inclus ● Examen bucco-dentaire annuel : tous les ans

+5 €
par indicateur
et par patient



Chaque indicateur est validé même si l'acte a été réalisé par un autre professionnel de santé

Calculé sur la patientèle au 31/12/n
et réglée en 2027

Volet précarité du FMT

Médecins généralistes

Valorisation de la spécificité de la situation médico-économique du patient

Patient en C2S

majoration de 10 euros par patients par an

Intéressements conventionnels

Médecins généralistes et spécialistes

NOUVEAUX INTÉRESSEMENTS AU 1^{ER} JANVIER 2026

Médecins
généralistes et
spécialistes

Participation au SAS

1000 €/an

sous conditions

Etre inscrit au SAS du département
Agenda partagé

Fonction maître de stage

800 €/an

MSU installés en ZIP

500 €/an

MSU installés hors ZIP

Cardiologues :

mise en place de l'intéressement ald insuffisance cardiaque

250 € par indicateur de suivi des patient en ald, avant ou après hospitalisation.

Définition en cours des modalités de calcul

Dotation numérique – Donum

Médecins généralistes et spécialistes

LA DOTATION NUMÉRIQUE – DONUM 2026

Mise en place en janvier 2026, valorisation des usages du numérique

Indicateurs socles

- Disposer d'un logiciel référencé Ségur, d'un LAP certifié HAS et d'une version de cahier des charges Sesam-Vitale à jour
- Moyenne des taux de recours aux principaux téléservices (déclaration MT, protocoles de soins électroniques, taux de FSE, avis d'AAT en ligne)

Indicateurs optionnels

- Moyenne des taux de recours aux autres téléservices de l'Assurance Maladie (déclaration de grossesse, prescription électronique de transport, certificats AT/MP)
- Moyenne des taux de recours aux services numériques : alimentation du DMP et ordonnances numériques.
- Usage de l'application carte Vitale et de la messagerie sécurisée de Mon espace santé.

2940 € /an

si atteinte des 5 indicateurs

Indicateurs socles

- Logiciel ségur : en disposer
- Moyenne taux de recours téléservices principaux : 60 %

⇒ 1 960 euros

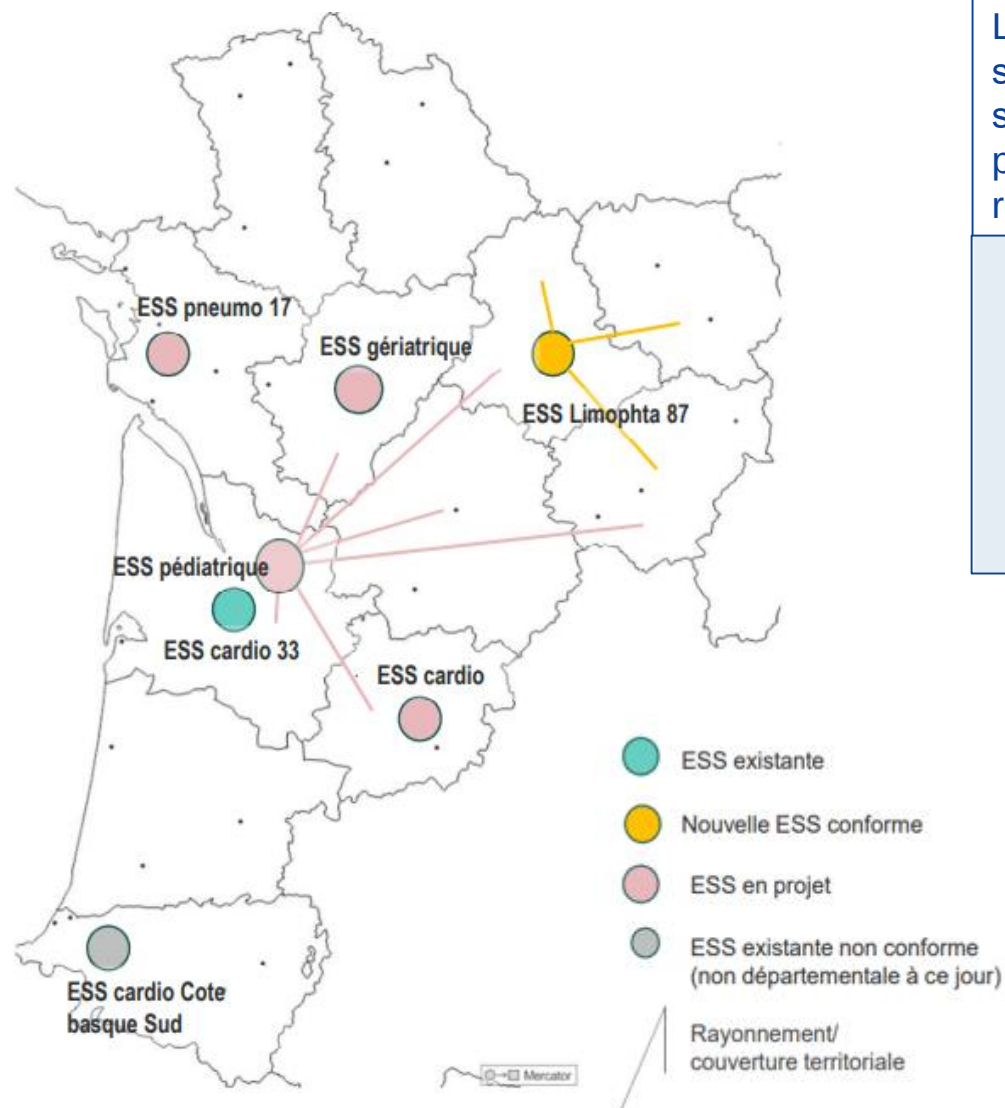
Indicateurs optionnels

- Moyenne taux de recours aux autres téléservices : 30 %
- Moyenne des taux de recours à l'ENM : 30 %
- Usage AppCV et MSS de MES : au moins 1 FSE et une MSS vers patient /an

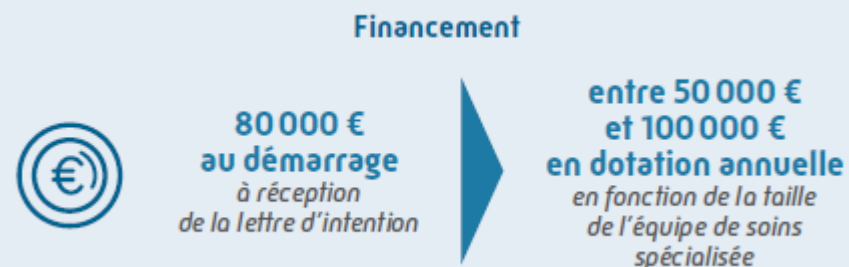
⇒ 980 euros

NOUVEAUTÉS CONVENTIONNELLES ET RÉGLEMENTAIRES

LES ESS EN RÉGION NOUVELLE AQUITAINE



Les ESS contribuent à l'organisation des soins de leur spécialité et s'organisent pour répondre aux besoins des usagers en soin spécialisés dans les délais compatibles avec l'état de santé du patient. Elles participent, par leurs actions, à structurer le second recours, améliorer et fluidifier les parcours de santé des patients.



Dordogne :

Médecins membres d'une

- ESS pédiatrique (siège à Bordeaux)
- ESS dermatologique – dépistage cancer (siège à Bordeaux)

Lettre d'intention validée

Agir ensemble, protéger chacun



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION

ACTION TRANSPORT EN AMBULANCE PROGRAMMÉE : ACCOMPAGNEMENT DES PRESCRIPTEURS

Dans le cadre du protocole d'accord sur la maîtrise des dépenses de transport **signé avec les organisations de transport sanitaire**

➤ action d'accompagnement des médecins prescripteurs sur la prescription de l'ambulance programmée

Courrier adressé aux prescripteurs précisant :

- La nécessité de préserver les ressources en ambulance disponibles pour les cas justifiés
- Le cout de l'ambulance : 2 fois plus élevé que le taxi ou le VSL
- Les conditions de prescription : nécessité d'être allongé ou semi-allongé, besoin d'une surveillance par un professionnel, besoin d'un brancard, besoin de conditions d'aseptie
- **La possibilité d'adapter le mode à l'aller et au retour en réalisant 2 prescriptions de transport avec un mode différent à l'aller et au retour**
- **La possibilité de réévaluer le mode de transport itératif, en prescrivant un nombre limité de transports itératifs à chaque série**

ACTIONS IJ

- ✓ **National** : Continuité des accompagnements
Sécurisation des cerfa d'arrêt de travail
- ✓ **Régional** : Création d'un guide pour les employeurs sur les dispositifs de retour à l'emploi
- ✓ **Local** :
 - Groupe de travail avec les Dr Chemaly et Castelain + SPST
 - Groupe de travail sur la concertation médicale avec le SPST
 - Mobilisation de la cellule PDP en lien avec des partenaires (CapEmploi, France Travail, ..)
 - Visites DAM 2026 – avec le guide médecin

ACCOMPAGNEMENTS DAM

En Cours :

IPP sur ciblage jusqu'au 30 mars 26

Zéro Phtalate jusqu'au 30 juin 26

A venir :

IJ sur ciblage -> fin février jusqu'au 30 avril 26

Assistants médicaux si risque de non atteinte de l'objectif -> à partir de fin février 26

Prévisionnel :

Dépistage de la maladie rénale chronique

Visite Annuelle en Ville (VAEV) : point sur des thèmes individualisés, tous médecins gé.

INFO DIVERSES OSMOSES DEPUIS DERNIÈRE CPL

Infolettre Médecins webinaire atb.docx

Forfait structure 2025.msg

fa-ps_depistage_docs_-_reedition_invit_mt.doc

fa-ps_biologie_genitalium_-_biologistes.doc

fa-ps_bon_usage_des_anticoagulants_oraux_directs.doc

fa-ps_cerfa_delai_de_carence_at_fausse-couche.doc

FA-PS_Convention médecin - palier janvier 2026 - Psychiatres-COQ...

Convention médecin - palier janvier 2026 - MG.pdf

ERRATUM Convention médecins - Psychiatres.pdf

TR PSYCHIATRES Erratum Osmose .msg

fa-ps_vrs_ps_pic_epidemie_0.doc

fa-ps_erratum_convention_medecins_-_psychiatres.doc

fa-ps_convention_medecin_-_palier_janvier_2026_-_mg.doc

fa-ps_conv_med_-_palier_janvier_2026_spe_g2.doc

fa-ps_psy_rappel_pratique_du_tp.pdf

fa-ps_dap_appareillage.doc

fa-ps_dap_vph_-_prescripteurs.doc

fa-ps_outils_reperage_violences_faites_aux_femmes_autres_ps.doc

fa-ps_biosimilaires_lucentis_nv_x_cond_pharma.doc

fa-ps_biosimilaires_lucentis_nv_x_cond_ophtalmo.doc

fa-ps_outils_reperage_violences_faites_aux_femmes_med_sf.doc

fa-ps_depistage_doccu_rappel_sur_la_facturation_-_medecin

fa-ps_dap_vph_fournisseurs_pharmaciens_.doc

fa-ps_ipp_-_les_bonnes_pratiques.doc

fa-ps_convention_medecin_-_palier_janvier_2026_-_psychiatr

fa-ps_conv_med_-_palier_janvier_2026_geriatries.doc

fa-ps_grippe_ide_sf_ph_251127_vf.doc

fa-ps_indicateurs_rop_forfait_structure_med.doc

fa-ps_certificats_medicaux_atmp.doc

fa-ps_erratum_vyndaqel_.doc

fa-ps_hypolipemiants.doc

fa-ps_tiers_payant_contre_carte_vitale.doc

fa-ps_convention_medecin_-_palier_janvier_2026_-_pediatries.doc

fa-ps_conv_med_-_palier_janvier_2026_spe_g1.doc

fa-ps_rappel_des_cpd_des_specialites_vyndaqel_-1.pdf

fa-ps_depistage_doccu_rappel_sur_la_facturation_-_labos.doc

fa-ps_avenant_optam_effets_protocolo_radio.doc

fa-ps_apcv_modele_ndeg3_ps_-_vague_3.doc

fa-ps-barometre_ps_novembre_2025.doc

(

(

(

3minutes_med_janv26.pdf

fa-ps_consultation_longue_de_deprescription_bilan_medical_.doc

fa-ps_consultation_longue_de_deprescription_bilan_medical_medecins.doc

fa-ps_indicateurs_rop_forfait_structure_med_relance_0.doc

fa-ps_biosimilaire_omalizumab.doc

fa-ps_promotion_biosimilaires_en_ophtalmo_ophtalmologues.doc

fa-ps_hpv_ps_gardasil.doc

COMMISSION PARITAIRE LOCALE DES MÉDECINS

**PROPOSITION DE PROCHAINES CPL
LE JEUDI À 17H30**

- **25/06/2026**
- **05/11/2026**